

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 13 octobre 2025,**

Le treize octobre deux mille vingt cinq à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de Pierre PERRIN, Maire.

Date de la convocation dématérialisée adressée par Pierre PERRIN, Maire : 06 octobre 2025

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élu(s) absent(s) : 2
Élus présents : 23	Élu(s) absents ayant délégué leur droit de vote : 4

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel MAENNER, Conseiller municipal**Présents :**

Pierre PERRIN, Alain JANSEN, Hélène MULLER, Pierre SCHNEIDER, Rémi REUTHER, Bernard WEBER, Brigitte SCHLEIFER, Mario VOELKEL, Laurent REYMANN, Nadia THOMAS, Martial GERHARDY, Fabienne BIGNET, Monique WAMSLER, Pierre SIMON, Jean-Philippe DECOUR, Daniel MAENNER, Solange WOLFF MINTSA, Virginie JACQUEMIN, Annabella PINTO, Jérôme FLAGEY, Olivier MULLER, François CHABAS, Odile NGO YANGA.

Absent(s) ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Marie Laure KOESSLER a donné procuration à Pierre SCHNEIDER
Myriam JOACHIM a donné procuration à Pierre PERRIN
Sabin MUNTEAN a donné procuration à Olivier MULLER
Isabelle DURINGER a donné procuration à Hélène MULLER

Absent(s) sans donner de mandat :

Fanny GOURDIN, Julien MASSON.

Un agent communal, occupant actuellement un emploi d'ATSEM à temps complet (35/35^e) et exerçant, dans le cadre du lissage annuel, un temps de travail effectif de 40 heures hebdomadaires sur la période scolaire, a formulé une demande de réduction de sa durée quotidienne de travail.

L'aménagement envisagé prévoit une diminution de la durée quotidienne de travail de 55 minutes, correspondant à une réduction hebdomadaire de 3h40.

Ces 55 minutes correspondantes à :

- 50 minutes de temps d'accueil périscolaire du matin. *Cette ATSEM est la dernière dont le lissage annuel prévoit des missions pour le compte de l'ALSH (accueil du matin et restauration scolaire)*
- 5 minutes d'entretien des salles de classe

En conséquence, le coefficient d'emploi sera fixé à 31,95/35^e, soit un temps de travail effectif de 38 heures hebdomadaires.

Cette modification prendra effet à compter du 15 octobre 2025. En conséquence, le poste précédemment pourvu à temps complet (35/35^e) sera supprimé à compter de cette même date.

Le tableau des effectifs sera modifié en ce sens.

Le Conseil Municipal,

- VU *le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1*
- VU *le Code Général de la Fonction Publique, articles L-542-2 et L-542-3*
- VU *la délibération du Conseil municipal en date du 28/06/2021 portant création de l'emploi d'ATSEM coordinatrice au grade d'agent de maîtrise à raison de 35/35^{ème}*
- VU *l'avis favorable du Comité social territorial en date du 02 octobre 2025,*
- VU *le tableau des effectifs ;*

après en avoir délibéré,

DECIDE

- *La modification, à compter du 15 octobre 2025, de la durée hebdomadaire de service d'un emploi permanent d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles passant de 35/35^{ème} à 31,95/35^{ème}.*

PRECISE

- *Les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.*

ADOpte A LA MAJORITÉ PAR 26 VOIX POUR DONT 4 PROCURATIONS ET 1 ABSTENTION (Mme Odile NGO YANGA, Conseillère Municipale)

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 14 octobre 2025



Le Secrétaire de séance

Daniel MAENNER



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 14.10.25